

Séance extraordinaire du 21 février 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 21 février 2018 à 18 h 30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Gilles Bastien Maire
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Sont absents : Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Ariane Matteau Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 18 h 30.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Représentant de la municipalité de Bouchette au sein du conseil d'administration (CA) de la SAGE du bassin versant du lac des 31 milles

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Activité – Samedi 2 mars 2019 – Village Majopial – Association les Ours blancs – Alain Raymond – Service de transport

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

Note au procès-verbal

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, l'ordre du jour présenté dans l'avis de convocation ne peut être modifié.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Représentant de la municipalité de Bouchette au sein du conseil d'administration (CA) de la SAGE du bassin versant du lac des 31 milles

Des discussions ont lieu afin de procéder à un remplacement du représentant de la municipalité de Bouchette au sein de la SAGE.

Le maire, Gilles Bastien, se propose comme représentant en remplacement de la conseillère Ariane Matteau.

Note au procès-verbal

Le maire suspend la séance pour tenir des discussions en atelier.

La séance est suspendue de 18h40 à 19h25.

Représentant de la municipalité de Bouchette au sein du conseil d'administration (CA) de la SAGE du bassin versant du lac des 31 milles

M.B. 2019-02-21-050

Véto du maire

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de nommer le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, comme représentant de la municipalité de Bouchette au sein du conseil d'administration de la SAGE du bassin versant du lac des 31 milles.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le vote est demandé suite à cette proposition et le résultat est favorable à 2 contre 1.

Note au procès-verbal

Le maire a déposé son droit de véto, séance tenante. Il mentionne que madame Chantal Lamarche, préfète de la MRCVG, est la nouvelle représentante de la MRCVG et qu'elle lui a demandé d'être sur le CA de la SAGE comme représentant de la municipalité.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Activité – Samedi 2 mars 2019 – Village Majopial – Association les Ours blancs – Alain Raymond – Service de transport

M.B. 2019-02-21-051

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'organiser une navette pour cette activité. Cette dépense, d'un montant maximal de 500\$, sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Une question est posée concernant les implications du droit de véto.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2019-02-21-052

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière